



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 50
 Nb de membres votants : 57
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
 Reçu en préfecture le 26/12/2022
 Publié le
 ID : 003-200071470-20221212-DELIB2022111-DE

DELIBERATION N°	2022.12.12/111
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à VAUMAS, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 6 décembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean-Luc COLLIN, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Xavier CADORET à Odile REVERET, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Françoise LACAUX à Jean-Noël MONIER, Monique SEROUX à Alain VERNISSE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET BONMARTIN, Yves PLOUHINEC, Michel RAJAUD,

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 111 – FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution du fonds de concours aux communes de Loddés et de Vaumas, dont leur projet d'investissement figure au tableau présenté dans le rapport ci-annexé et, par application des dispositions du règlement d'attribution, correspondant à un montant total de 15 414 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser le montant du fonds de concours à la commune bénéficiaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.12.12/111
CLASSIFICATION	7.8

RAPPORT DE PRESENTATION**N° 111 - FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2021.03.29/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2023), et le projet de règlement d'attribution,

Vu la délibération N° 2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2021, 2022 et 2023,

Vu la délibération N° 2022.02.14/03 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a actualisé ladite autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes »,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2022,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée, après les années 2018-2019-2020, à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période triennale 2021-2022-2023.

Considérant que les projets des communes de Loddes et de Vaumas sont éligibles au dispositif de fonds de concours,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes de Loddes et de Vaumas, membres de l'EPCI, dont leur projet d'investissement figure au tableau ci-après :

n°	COMMUNE	Dossier	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC 2021-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde FDC 2021-2023	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	Financement Communal	FDC attribué	Solde FDC
					Montant attribué / an	Enveloppe globale								
1	VAUMAS	01-2022	Voirie 2022	36 898,00 €	6 972 €	20 916 €	0 €	20 916 €	12 914 €	11 069,40 €	65 %	12 914,60 €	12 914 €	8 002 €
2	LODDES	02-2022	Voirie 2022	10 875,75 €	5 916 €	17 748 €	1 018 €	16 731 €	2 500 €	3 262,72 €	52,99%	5 113,03 €	2 500 €	14 230,50 €

37 647 €	15 414 €	14 332,12 €
----------	----------	-------------

18 027,63 €	15 414 €
-------------	----------